

Michel Casevitz

Mètis

Chroniques étymologiques

II



LA VIE DES
CLASSIQUES

MICHEL CASEVITZ

CHRONIQUES ETYMOLOGIQUES

© La vie des Classiques, 2019

Retrouvez nos chroniques et nos outils pédagogiques sur
www.laviedesclassiques.com, premier portail dédié à l'Antiquité et à l'Humanisme.

Du bio et de l'antibio

Le bio (logique)¹ est à la mode : terre, paysan, produit, magasin, etc. tout ce qui est bio est de plus en plus estimé, se vend de mieux en mieux et donc de moins en moins cher. Le bio n'est plus l'apanage de ceux qui « ont des moyens » , des bobos (bourgeois-bohèmes) de *NAP* (Neuilly-Auteuil-Passy).

Mais quand j'entends bio et antibiotique, je ne sais plus le sens des mots : l'antibiotique serait contre le bio ? Un retour aux sources s'impose, en restant aussi simple que possible.

Bio et vie sont étymologiquement liés et, pour aller au fond des mots, ce sont des formes différentes de la même racine incarnée dans divers radicaux. La racine indo-européenne *g^w ey- signifiant « vivre » , très bien représentée dans les différentes langues, fonctionne avec un suffixe radical (*i.e.* lié à la racine), formant ainsi des thèmes de base qui vont apparaître dans les langues comme différents radicaux : en grec *βιο *βιω, *ζω-, *ζη-, *γιη-, en latin *uī(u)-, en sanskrit *jī(v)-, etc.

On trouve ainsi en grec βίोटος,-ου, masc. βιοτή,-ῆς, fém., βίος,-ου, masc. « vie, moyen ou mode de vie » , le verbe « vivre » à l'aoriste (ἐ)βίωv « je vécus » , au présent ζῶω « je vis » (forme homérique), ζῶ forme ionienne-attique, à l'infinitif ζῆν « vivre » et l'adjectif composé ὑγιής « qui est en bonne santé, sain » ; en latin *vīta* « vie » le verbe *uīuo,-is, uīuere, uixi, uictum* « vivre » , l'adjectif *uīuus,-a,-um*, « vivant » ; en sanskrit *jīvāh* « vivant » , etc.

¹ Bio est employé comme adjectif (invariable souvent) ou comme substantif.

Au début, pour bio, il y a un nom *biologie* (*de bios + logia*), qui a été employé en français une première fois en 1802 par Lamarck, selon Littré² qui indique dans son dictionnaire (cf. la réédition complète comprenant le supplément de 1877, parue à Paris en 1958) qu'il l'a emprunté au naturaliste allemand G. R. Treviranus (1776-1837), auteur la même année du premier volume de « Biologie ou la Philosophie de la Nature vivante » (en allemand, 6 volumes, parus à Göttingen, 1802-1822) : la biologie est, comme dit Littré, la « science qui a pour sujet les êtres organisés ». Le lexicographe enregistre l'adjectif *biologique* et le nom *biologiste* parmi les 19 entrées en bio- (à commencer par le préfixe bio-)³ qui renvoient au grec *bios*. Curieusement, le Littré connaît l'adjectif *biotique* « qui a rapport à la vie », mais indique « très peu usité ». Le vocabulaire en bio-, à partir de *biologie*, a progressé énormément : l'édition en 2000 du *Petit Larousse Illustré* recense 60 entrées en bio- (p. 135-137 de *bioastronomie* à *biotypologie*) et le nombre de ces mots ne cesse de croître (voir l'article consacré au préfixe bio- dans le *TLF*, avec aussi le suffixe *-bie*, que l'on trouve dans quelques mots, à partir de *amphibie*). Remarquons aussi que dans le vocabulaire usuel *biologique* et *écologique* tendent à se confondre.

C'est à partir de la fin du XIX^{ème} siècle qu'est attesté le mot *microbiologie*, « partie de la biologie qui étudie les organismes microscopiques animaux, végétaux et bactériens » (*TLF* s.u.). Le mot est composé d'un premier terme lui-même composé *microbe*, petit organisme vivant « organisme unicellulaire » (*ibid.*) : bactérie, champignon, protozoaire : tous invisibles l'oeil nu) et de *logie* (« étude de »). Le sens et la formation du mot *microbe*, encore inconnu du dictionnaire Littré, bien qu'il apparaisse en 1878 et donc aurait pu figurer dans le *Supplément*, ont été étudiés par É. Benveniste (dans « Formes nouvelles de la composition nominale », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 61, 1966, p. 82-95, spécialement p. 83-87 = *Problèmes de Linguistique générale*, II, Paris, 1974, chap. XII, « Formes nouvelles de la composition nominale », p. 163-176, spécialement p. 163-168) a été employé d'abord par le chirurgien Sédillot, qui a rédigé une note à l'Académie des sciences sur

² Le *Trésor de la Langue française* informatisé (TLF) attribue à tort à A. Dauzat la paternité de cette indication.

³ Je n'inclus dans ce chiffre ni le nom *bion*, masculin « outil du verrier pour inciser la bosse, qui est le verre soufflé », ni le nom *biosson*, « sorte de poire sauvage » .

« l'influence des découvertes de M. Pasteur sur les progrès de la chirurgie » , où il se prévaut (à juste titre, puisque le gendre de Pasteur, R. Vallery-Radot, le confirme, cité par Benveniste) pour adopter ce néologisme de l'approbation de son « illustre ami M. Littré » ; il est formé de *micro-* et de *-be* (forme raccourcie de *-bie*) et sa création permet de désigner d'un seul mot tous les organismes vivants infiniment petits, que seul le microscope peut voir (appareil et mot inventé au XVII^{ème} siècle, de *micro-* et de *-scope* « qui voit » , composé à deuxième terme verbal et dont le premier terme est complément). Et comme ce *microbe* ne provient pas d'un véritable mot qui aurait existé en grec (* μικρόβιος), et qui aurait signifié « à la vie brève » , il y a eu une vraie vie autonome de ce mot. Quant à *microbiologie*, on le sent à présent comme composé de *micro-* et de *biologie* (selon la remarque du *TLF* s.u.).

Parmi les nombreux néologismes en *bio-*, on admirera d'abord *biocide*, adjectif hybride, composé d'un radical d'origine grecque et d'un suffixe d'origine latine (cf. *caedō, -is, -ere, cecīdī* « abattre, tuer ») et dont le sens « qui tue la vie » compose une sorte d'oxymore. Avec le même suffixe et la même formation hybride, on trouve depuis peu *écocide* « qui tue l'environnement ». Composé récent qui s'est vite imposé chez les biologistes, le *microbiote* désigne « l'ensemble des micro-organismes (bactéries, champignons, virus, ou protiste) vivant dans un environnement spécifique » (définition trouvée dans *Wikipédia*), qu'il s'agisse d'un animal, d'un végétal ou du milieu aérien. Chez un humain par exemple, les microbiotes de tel ou tel organe apparaissent au cours du séquençage de l'ADN et les microbiotes sont souvent utiles. Mentionnons encore un composé hybride, *gnotobiot* (ou bien *organisme gnotobiotique*), dont le premier terme provient du latin, cf. *(g)noscō, -is, (g)nōscere, (g)nōui, -(g)nōtum*, « connaître » , et qui désigne « un animal dont seules certaines souches connues de bactéries et d'autres micro-organismes sont présentes » (définition empruntée au site *aquaportal.com*). On ne peut, je crois, dresser la liste de tous les composés de *bio-*, tant leur nombre s'accroît, à mesure que la science progresse.

Qu'en est-il donc pour *antibiotique* (abrégé *antibio*) ? D'abord adjectif, le mot a d'abord désigné des substances mortelles (apparu en 1928, il a été formé de *anti-* « contre » et de *bioticos*, continuant le grec βιωτικός, -ή, -όν « qui concerne la vie » , mot existant à partir de la langue hellénistique) ; puis il a désigné les substances « qui empêchent la

vie des microbes, micro-organismes » et est devenu un substantif. Il a fallu la découverte de la pénicilline par A. Fleming (1881-1955) en 1928 et des microbes du sol, notamment de la streptomycine, par S. Waksman (1888-1973) qui a donné en 1941 le nom d'*antibiotique* à ces substances, pour que le mot s'impose dans cette acception et connaisse une importance inestimable : on oublie qu'à l'origine on aurait pu se méprendre sur sa signification !

Retour au sens originel

La lecture des journaux, de la une (je ne dis pas : de l'une) à la dernière page (je ne dis pas : à l'une des autres), apporte parfois de grandes joies, d'ordre grammatical ou linguistique.

Ainsi, dans l'éditorial (p. 28) du *Monde* daté du mardi 5 mars 2019, consacré à « M. Bouteflika : trop peu, trop tard » , on lit (colonne 3) : « Aussi importante que la demande d'ouverture politique, une revendication des manifestants, en particulier, trahit cette fracture [de confiance, entre pouvoir et peuple] : la revendication de dignité, à travers tous ces témoignages qui évoquent '*l'humiliation*' imposée par un dirigeant inamovible, incapable de venir déposer sa candidature lui-même. »

La joie fut pour moi totale : l'éditorialiste emploie un adjectif au sens à la fois clair et multiple. Au sens propre, inamovible fait partie du langage juridique : le dirigeant ne peut être déplacé, il n'est pas amovible ; c'est par l'élection qu'il est titulaire de la fonction qu'il occupe, c'est par l'élection de son successeur qu'il la quittera. Mais on joue ici sur le mot : si juridiquement, il est inamovible, dans les faits et vu son état de santé, il ne peut se mouvoir seul, il ne peut se déplacer : il ne bouge pas, il ne se bouge pas, tout mouvement hors de son fauteuil lui est impossible. Ainsi, il ne peut bouger, par son propre mouvement, ... de sa fonction : il est indéracinable, puisqu'il a pris racine, et ne peut changer d'état ... et de situation au sommet de l'État, à moins qu'on ne l'en déplace. Sans intervention, sa situation est immuable, il n'est pas « déplaçable » s'il ne manifeste pas sa volonté de se déplacer ... et il est incapable de demander à se déplacer, à défaut de se déplacer lui-même.

Tout est donc issu de la signification du verbe originel (*se*) *mouvoir*, issu du latin *moveō, -ēs, -ēre*, « mouvoir, bouger » et des sens pris au cours de l'histoire par le verbe *mouvoir*, sens propre et sens technique dans domaine juridique (un président de la République est comme les magistrats du siège en France, il ne bouge de sa fonction que s'il le veut, s'il est au bout de sa fonction ... ou si son état, déclaré par des experts, le rend inapte à exercer sa fonction. Les adjectifs tirés du radical **mov-* sont issus soit d'une évolution normale (*mobilis* vient du latin **movibilis* qui par syncope

avait abouti à *mobilis*) soit d'une formation savante (*amovible*, apparu au XVII^{ème} siècle, est d'abord un terme du vocabulaire ecclésial, signifiant « qui peut être révoqué d'un poste, destitué, éloigné » ou bien pour un objet, une pièce « séparable », a été formé à partir du verbe latin *amovēre* « éloigner d'une charge » ; *inamovible*, apparu au XVIII^{ème} siècle, a été formé à partir du précédent).

L'éditorialiste a donc joué sur le mot comme un maître !

Dans le même numéro du *Monde*, p. 5, dernière colonne, première nouvelle, il est écrit, d'après une dépêche d'agence, que deux personnes, au Proche-Orient, dont le véhicule avait percuté un groupe de soldats, « ont été tués » ; « selon l'armée, les forces de sécurité ont tiré sur trois 'assailants' dont deux ont été 'neutralisés et un troisième légèrement blessé'. » Le journal rend compte des faits sans ambages : il y a eu mort d'hommes, puis cite le communiqué de l'armée qui parle de *neutralisation* de deux hommes.

Ici, il s'agit d'un bel euphémisme : *neutraliser* s'oppose à *blessar* et apparaît en l'occurrence comme synonyme de *tuer*, en atténuant l'effet de ce mot cru. Au sens propre, *neutraliser* signifie, d'après le *Petit Larousse illustré* (édition de 2000), « annuler l'effet de, empêcher d'agir par une action contraire » ; c'est simplement rendre inefficace et, dans le vocabulaire de la chimie, procéder à une neutralisation (« combinaison de protons libérés par un acide protique avec un nombre égal d'anions OH- fournis par une base, avec formation de molécules d'eau » , *ibid.*). le mot est apparu en français au XVI^{ème} siècle (voir le *Trésor de la Langue Française informatisé*, TLF s.u. *neutraliser* et *neutralisation*). Disons que, dans le langage courant, neutraliser quelqu'un, c'est le rendre incapable d'obtenir le résultat qu'il souhaitait. En l'occurrence, les personnes qui voulaient tuer ont été neutralisées fermement et complètement : l'euphémisme laisse entendre le résultat sans que l'effet soit précisément indiqué.

Nous avons eu ici deux exemples des variations linguistiques et étymologiques qui permettent de nuancer non pas la pensée mais l'expression, avec un art de la nuance dont la presse n'offre pas fréquemment l'exemple.

Percolation

Le Monde deviendrait-il un journal ésotérique ? Dans le numéro daté du 12 octobre 2017, page 13 (4^{ème} colonne), on lit dans l'article signé par Élise Vincent, et titré « Après l'attaque au couteau à Marseille, Gérard Collomb limoge le préfet du Rhône : « À partir de ce rapport de l'IGA [Inspection générale de l'administration], le ministère de l'intérieur compte... faire levier pour son projet de loi immigration qui devrait être examiné en 2018. Quitte à endosser une nouvelle fois politiquement la percolation sensible entre immigration et terrorisme. »

Que signifie cette *percolation* ? Quelque chose comme l'enchaînement ? l'osmose ? À y regarder de plus près, dictionnaires aidant, ce nom — qui n'apparaît pas avant le XX^{ème} siècle —, appartient au vocabulaire technique, de la chimie et de la géologie ; le *TLF* le définit ainsi : en chimie, « 1. Technique de raffinage des huiles de pétrole par passage sur une matière absorbante. 2. Traitement d'une substance par des solvants et des passages dans des filtres pour la purifier ou en extraire certains produits... 3. Circulation d'un fluide sous pression à travers une substance pour extraire de celle-ci un arôme ou une essence. » En géologie : 1. « Mouvement de l'eau traversant lentement un terrain perméable. 2. Procédé de culture artificielle sans sol, où les substances nutritives sont apportées par des solutions traversant le support de haut en bas ». Le *TLF* indique un synonyme, pour le deuxième sens dans le domaine de la chimie : la *lixiviation*, qui existe depuis la fin du XVII^{ème}, employé d'abord pour « le lessivage des cendres pour recueillir les sels alcalins » (puis le mot désigne le traitement d'une substance, d'un mélange par un liquide pour recueillir les constituants solubles »). Ce mot savant est formé à partir de l'adjectif latin (chez Plin l'Ancien) *lixivius* de lessive » , dérivé de *lixa*, -ae, « eau pour le coulage de la lessive » (Nonius, grammairien du IV^{ème} siècle), puis, d'après le *DELL* d'Ernout et Meillet, s.u. *lix* (?), *lixa*, -ae, « eau [chaude] pour laver » ; à l'origine *lixa* « devait être le féminin substantivé de l'adjectif * *lixus*, -a, -um (cf. *elixus*, *prolixus*, *liquor*). » On peut supposer d'abord *aqua lixa*. *Elixus* signifiait « cuit à l'eau, bouilli » , *prolixus* « qui s'écoule, s'épanche en avant » , *liquor*, -oris « fluidité, liquide, liqueur » . Le mot *lessive* en français (sous la forme *lissive* d'abord) est issu de *lessif*, — à partir du nom

neutre latin *lixivum*, — passé ensuite au féminin (Cf. *le Robert, Dictionnaire historique de la langue française*, 2^{ème} éd., Paris, 1998, s.u. lessive).

Revenons à la *percolation*, ou plutôt voyons le nom d'instrument qu'elle évoque chez tous ceux qui ont connu le café servi naguère notamment là où il y avait beaucoup de demande, dans les gares par exemple, le *percolateur*, appareil électrique (qu'on abrégait fréquemment en *perco*), grand cylindre (voir un exemple ci-dessous) qui débitait une grande quantité de café aux consommateurs pressés. Encore aujourd'hui, on trouve dans le commerce des percolateurs de petite taille munis d'un porte-filtre qu'on remplit manuellement ou qui est rempli automatiquement. Le mot apparaît à la moitié du XIX^{ème} siècle (il apparaît dans le *Supplément du Littré*, en 1886) et, comme la percolation, c'est un dérivé savant, du latin *percolare* « filtrer par, passer par », qui est employé dans la prose technique classique (Caton, ou plus tard Columelle) ou en poésie (Lucrèce). Sénèque emploie aussi le verbe métaphoriquement au sens de « digérer ». À la base le nom neutre *colum,-i*, mot du vocabulaire technique (agriculture) signifiant « filtre, tamis, passoire, nasse » ; comme c'est le cas pour beaucoup de mots du domaine technique, on ne connaît pas son étymologie.

Sur la finale en –ouille

Récemment, nous avons étudié la formation de grenouille et évoqué la diversité sémantique des mots à finale –ouille (sans considérer les mots qui contiennent –ouille dans leur radical). Essayons d'aller plus avant dans ces mots, au nombre de trente-huit, dont une exclamation, ouille ! (une liste sur le site « 1001-rimes.com » compte 31 mots – après élimination d'un doublon et d'un composé – et j'y ajoute sept mots, voir annexe) ; les noms sont féminins, à l'exception d'arsouille, qui peut être substantif masculin et de gribouille, masculin, personnage imaginé.

La diversité est d'abord dans les niveaux de langue : beaucoup de ces mots sont familiers, argotiques ou vulgaires, tels par exemple arsouille, papouille, tambouille, mais d'autres sont de la langue « neutre » , dans les vocabulaires techniques, tels andouille, patrouille, gargouille ou même de la langue soutenue, tel dépouille. Tous les mots du langage familier, argotique ou vulgaire sont marqués d'une nuance dépréciative. Les mots techniques peuvent aussi être marqués négativement dans certains de leurs emplois, voir par exemple andouille.

Nous allons essayer de trouver une étymologie possible pour les mots dont la finale –ouille paraît fonctionner comme un suffixe. Ce suffixe donnerait au mot un sens de répétition, de multiplicité ou d'imprécision, d'inachevé ; dans beaucoup de mots le suffixe permet de former un doublet d'un mot de ton neutre (on peut se reporter à l'article –ouiller du Trésor de la Langue Française [TLF informatisé] et aux divers articles analysant les mots en –ouille ; y voir aussi les articles pour les mots recensés, et le Dictionnaire des étymologies obscures, de P. Guiraud, Paris, 1982, pour neuf de ces mots, ainsi que Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française, sous la direction d'A. Rey, 2ème éd., Paris, 1998).

Le premier mot de notre liste appartient au vocabulaire de la charcuterie depuis la fin du XIIème siècle (andouille dans le Roman de Renart) : l'andouille est un « boyau de porc farci » (TLF), c'est aussi, par analogie, un rouleau de feuilles de tabac, et aussi un pénis, et encore, avec mépris, un homme sans caractère, flasque et niais (en ce sens, peut être adjectif). À l'origine, il semble juste de penser que le mot est un dérivé

d'un mot du latin tardif, *inductilia, adjectif neutre pluriel substantivé, dérivé de inductus, participe passé passif de induco,-is, ere, « introduire, mettre dans » : ce sont les morceaux qu'on introduit dans le boyau. Le mot au neutre pluriel a été réinterprété comme féminin singulier. Le mot a peut-être influencé pour la forme le mot qui désigne le bois (le cor) du cerf, anciennement antoillier (XIV^{ème} siècle), provenant de l'adjectif latin substantivé au neutre *ant(e)oculare, épithète de cornu sous-entendu, antoillier désignant le cor qui pousse au-dessus, devant les yeux. Antoillier est devenu andouillier (cf. TLF, s.v.).

Le nom arsouille apparaît à la fin du XVIII^{ème} siècle et désigne un voyou. Le mot est employé ensuite comme adjectif (on parle de manière, d'apparence arsouille). Le mot semble prisé des Goncourt. On ne sait si le verbe arsouiller « se conduire en voyou, en débauché, maltraiter », qui apparaît à la même époque qu'arsouille, en est à l'origine, ou bien si arsouille est l'origine du verbe. Quant à l'étymologie, on a rapproché ces mots du verbe souiller et de souillon, souillard (ce mot aurait-il pu créer par métathèse arsouille ?), mais rien n'est sûr (voir TLF s.v. arsouille). P. Guiraud (op. cit., p. 51) signale des formes avec h- (harsouille) et pense à un dérivé de herser, harser « frapper, heurter » ; il pense à un croisement entre l'idée de malpropreté (souillon) et l'idée des coups : « cela permet d'imaginer un composé tautologique har + souiller ». Ici encore, rien n'est acquis. Nous tairons le titre du dictionnaire qui a cru qu'il y a à la base un participe *ars du verbe ardre...

La bafouille est dans l'argot une lettre, une missive (mot attesté depuis le début du XX^{ème} siècle). Comme beaucoup de mots en -ouille, c'est un déverbal ; bafouiller, (attesté vers la fin du XIX^{ème} siècle), c'est comme bredouiller, parler d'une manière confuse, hésitante. L'origine du verbe n'est pas claire, peut-être emprunté au lyonnais barfouiller (début du XIX^{ème} siècle). Voilà un mot qui entre dans la catégorie des verbes indiquant l'incertitude, l'hésitation : le sujet nage, barbote dans son langage.

La bredouille (attestée depuis la fin du XVIII^{ème} siècle) est à l'origine une marque au trictrac indiquant qu'un joueur a fait douze points, six trous ou douze trous, sans en laisser un seul à l'adversaire. On gagne bredouille et l'autre ou les autres perdent bredouille, ils sont bredouille. Par extension, on revient bredouille d'une partie de pêche ou de chasse, d'une quête (voit TLF et aussi Guiraud, op. cit., p. 151-152). Par

ailleurs, la bredouille est, en liaison avec le verbe bredouiller, une personne qui ne parle pas distinctement ou bien une parole embrouillée, bredouiller est parler d'une manière emberlificotée, mal articulée, confuse. Le verbe serait issu de l'ancien français bredeler avec substitution de suffixe (étymologie traditionnelle, voir TLF). Guiraud, *ibid.*, pense que le verbe « bredouiller est un emploi métaphorique de berdouille « boue » (Nord) » et pense à un sens origine d'enlissement, évoquant patouillage, cafouillage, barboter, etc. Hypothèse séduisante.

La carambouille ou le carambouillage sont des mots argotiques et populaires, attestés depuis le début du XIX^{ème} siècle, altérations de la carambole — mot attesté depuis le XVII^{ème} siècle par l'intermédiaire du portugais —, qui est un « fruit sphérique et de couleur purpurine du carambolier » (TLF s.v.) ; c'est devenu, dans l'argot du billard, la boule rouge, qui est opposée aux boules blanches, et le choc entre ces boules est appelé la carambole (le mot désigne aussi le vol à l'étalage, le produit passant d'un complice à un autre, comme le choc se transmet d'une bille aux autres), puis avec suffixe –ouille propre à l'expressivité populaire (cf. par ex. fripouille, voir infra), carambouille et carambouiller, escroquerie consistant à vendre un objet qu'on n'a pas payé, et plus généralement, commerce illégal ou faillite. Un autre dérivé de carambole est le carambolage choc entre véhicules qui se carambolent ; il n'y a que l'idée de la collision qui unit ces dérivés. L'étymologie de Guiraud (*op.cit.*, p. 195-196) qui fait de carambouiller le synonyme de briser, avec l'expression technique « briser le chanvre » d'où « laisser tomber » ne paraît pas suffisamment étayée.

Une fripouille (le mot est attesté depuis la fin du XVIII^{ème} siècle) est une personne qui vaut moins que rien, une crapule, un filou. Le mot est dérivé du féminin fripe « vieux vêtement » (depuis le XIV^{ème} siècle), provenant du bas latin faluppa, attesté dans une glose (cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, Histoire des mots*, 4^{ème} éd. augmentée et corrigée par J. André, Paris, 2001, s.v. le lemme du mot est suivi d'un point d'interrogation et le mot est dit « sans doute non latin ») ; un autre nom féminin fripe désigne, en argot et dans l'ouest, de la nourriture, un aliment qui accompagne le pain et qu'on tartine. C'est un « déverbal de friper, avaler goulûment » (TLF s.v. fripe1).

Gribouille est un personnage imaginaire, devenu un type de personne maladroite qui aboutit dans ses entreprises à des résultats opposés à ses espoirs et désolants ; le nom est en fait déverbal de gribouiller, (attesté depuis le XVII^{ème} siècle) « dessiner ou écrire des caractères ou des signes incompréhensibles » , verbe emprunté au verbe néerlandais à base onomatopéique kriebelen « fourmiller, griffonner » (TLF s.v.) ; les dérivés gribouillage et gribouillis désignent des signes ou des textes incompréhensibles. On peut évoquer à ce propos, mais pour la seule écriture, le scribouillard qui est dérivé péjoratif de scribe, dérivé du latin scriba, cf. scribo, -is, -ere, scripsi, scriptum, « écrire » ; scribe est le mot propre pour le fonctionnaire dans l'Égypte antique, et désigne péjorativement un secrétaire dans le monde moderne, scribouillard est aussi employé pour un mauvais écrivain. P. Guiraud (op. cit., p. 343) affirme que « le mot [gribouiller] est senti comme un composé de bouiller « fouiller l'eau » et, secondairement, « brouiller », « faire des saletés », etc. (voir écrabouiller, carambouiller). D'où le sens de griper « griffer » + bouiller « brouiller » . Il fait preuve, à mon avis, de beaucoup de témérité.

Trois mots encore du vocabulaire familier, et qui accentuent la valeur péjorative de la finale : pedzouille (écrit à l'origine, en 1800, pezouille) désigne de façon injurieuse un paysan (synonyme : péquenaud -e ou péquenot- e, plouc), et par extension un rustre ; tous ces mots sont d'origine obscure, voir pour pedzouille Guiraud, op.cit., p. 428-429 : le mot « serait une forme de paysan, par substitution argotique de suffixe » ; le TLF s.v. évoque d'autres étymologies, plus compliquées.

La ratatouille (mot attesté de puis la fin du XVIII^{ème} siècle) fut d'abord un ragoût, un plat de la cuisine populaire, et c'est devenu un plat composé fait de plusieurs ingrédients ; la ratatouille niçoise est l'exemple de la cuisine embourgeoisée. Il reste des origines culinaires du mot le sens péjoratif de mélange disparate, de mauvaise intrigue ; dans le langage populaire, ratatouille peut signifier une volée de coups (synonymes : une raclée, une avoinée). Le mot, selon le TLF, est « formé du croisement de tatouiller « remuer, manier beaucoup » et de ratouiller « troubler l'eau, secouer, remuer », eux-mêmes formés à partir de touiller « agiter, remuer pour mélanger » . Guiraud, op. cit., p. 456, pense que ratatouiller est un doublet de ratatiner et parler la racine *tatt- « tripoter » , ce qui est à prouver. Notons en outre que le mot rata existe : au masculin (influence de repas ?), il désigne dans l'argot militaire un « ragoût grossier à base de viande et de légumes » (le TLF s.v. indique que ce sens

est vieilli) et dans la langue familière un plat peu appétissant ; au féminin, la rata (ou djotte) est un plat du Nord et de la Belgique, fait de pommes de terre et de saucisse fumée le mot est-il dérivé de ratatouille, comme l'indique le TLF s.v. ? ou, comme on me le suggère, est-ce à l'origine une recette ratée ?

Enfin, la vadrouille (attestée depuis la fin du XIXème siècle) apparaît comme un doublet familier du vagabondage : c'est une promenade, une balade, un errance, cela peut être un voyage sans but précis. Le verbe vadrouiller est attesté depuis la même époque (voir dans le TLF l'article –ouiller, qui classe et distingue les verbes formés avec cette finale). Il existe un vieux mot vadrouille, nom d'un « balai fait de vieux morceaux de cordage » (TLF s.v. vadrouille 1), mot existant encore en régions et aussi au Québec (où il est attesté depuis 1964); le mot a désigné aussi une prostituée, qui sillonne les rues sans autre but que la débauche (mot formé à partir du lyonnais drouilles « vieilles nippes » , avec préfixe lyonnais va- provenant du latin valde, selon Bloch-Wartburg, Dictionnaire étymologique de la langue française, 3ème éd. Paris, 1960, s.v.). le verbe dérivé provient de cette vadrouille au sens de femme de mauvaise vie, comme on dit.

Cette étude lexicale peut donner une idée de la richesse de la finale en –ouille, véritable suffixe qui se confond avec une finale issue de changements morphologiques et phonétiques dans la mots où elle appartient au radical. Nous n'avons pas voulu pousser plus loin : tambouille, par exemple, peut poser des problèmes et soulever des questions sans réponses assurées.

Annexe

Liste des mots examinés (en italiques les noms ajoutés à la liste des mots en –ouille, dressée par le site « 1001-rimes.com » et corrigée)

andouill

e

arsouille

bafouille

grenouille

gribouille

houille

barbouil	
le	magouille
bistouill	
e	mouille
bouille	nouille
bredouil	
le	ouille (interjection)
brouille	panouille
carambouille	papouille
chatouille	patrouille
chtouille	pedzouille
citrouille	ratatouille
couille	rouille
dépouill	
e	souille
douille	tambouille
embroui	
lle	touille
farfouill	
e	trouille
fouille	vadrouille
fripouille	
gargouil	
le	

Sur des habits anciens

Dans *Velay 43*, MAG, *Le guide des bonnes affaires*, édition du 13 juin 2016, petit magazine de huit pages publiant des « petites annonces », on lit à la rubrique « Bonnes Affaires », sous-titre « vêtements » ce seul texte, encadré : « Recherche vêtements anciens, 1900 à 1950, agricole, travail, borgeron, blaude, blouse maquignon, etc... »

Demandons-nous donc ce que sont les borgerons, les blaudes et les blouses maquignons. Examinons d'abord le plus simple : la blouse maquignon est ce vêtement de dessus que portent encore ces négociants en bestiaux (d'abord en chevaux, puis en toutes sortes de bestiaux) qu'on voit sur les marchés. Remarquons que le mot « maquignon » (dont l'étymologie est discutée et qui n'a pas de parenté démontrée avec *maquereau*) est ici dans un emploi neutre alors qu'employé seul il est souvent dépréciatif (il suppose ruse et roublardise, et il y a eu des maquignons de serfs, d'esclaves, selon A. Rey, *le Robert, Dictionnaire historique de la langue française*, 2^{ème} éd., Paris, 1998, s.v.; voir aussi P. Guiraud, *Dictionnaire des étymologies obscures*, Paris, 1982, s.v. *maquereau* ; on distingue le poisson *maquereau* du *maquereau* (féminin *maquerelle*) qui vit du commerce et de l'exploitation des femmes, cf. le *Trésor de la langue française informatisé*, s.v. Dans le domaine vestimentaire, le mot *maquignon* indique seulement une profession réservée aux hommes, négociant, reconnaissable par sa seule apparence. La blouse maquignon (modèle de blouse : il n'y a pas *de ni du*) est parfois dite « villette ». C'est devenu, dans le commerce actuel, une blouse (pour homme) qui n'est plus seulement noire, mais est proposée en brun ou blanc. À l'origine, c'est le vêtement porté par les maquignons aux abattoirs de La Villette. Ces abattoirs furent créés sous le Second Empire pour remplacer les cinq dont la construction avait été décidée par Napoléon (décret du 9 février 1810) : de Miromesnil (ou du Roule), de Villejuif (ou d'Ivry), de Rochechouart (ou de Montmartre), de Ménilmontant (ou de Popincourt), de Grenelle (appelés aussi des Invalides ou Vaugirard). Les Abattoirs de La Villette devinrent emblématiques et supplantèrent tous les autres, plus ou moins vite, avant d'être définitivement supprimés en 1974. La dénomination de blouse villette ou villette maquignon en reste seule vivante.

Le champ du mot blouse, lui, est étendu. De fait il y a deux mots blouses : la blouse (anciennement parfois *belouse*), au billard, c'est le trou dans les coins et au milieu des côtés dans les anciens billards (voir le *TLF s.v. blouse*¹) ; attesté pour le jeu de paume dès le début du XVII^{ème} siècle pour « le creux [de la paume] destiné à recevoir la balle », le mot est employé aussi depuis cette époque pour le billard. Au sens figuré, on disait encore au XIX^{ème} siècle « être dans la blouse » pour « être dans l'erreur » , d'où à l'actif « blouser » , qui est encore employé de nos jours pour « gruger ». L'étymologie de ce premier mot est inconnue (mais cf. P. Guiraud, *Dictionnaire des étymologies obscures*, s.v., p. 127-128 : le mot viendrait de *bullosa* « en forme de bulle » (lat. *bullā*).

L'autre *blouse* est très commune, mais le mot n'apparaît pas avant la fin du XVIII^{ème} siècle, avant la Révolution. C'est à l'origine « le vêtement de grosse toile en forme de chemise porté ... par les hommes de la campagne, les ouvriers, les marchands, etc. » (*TLF s.v. blouse*²). Puis ce fut un vêtement de toile ou plus léger, couvrant les autres vêtements, et éventuellement les protégeant : les écoliers, les médecins, par exemple, portent des blouses. Le mot peut désigner la personne elle-même portant blouse : les blouses blanches sont les médecins. La blouse peut aussi être synonyme de corsage à manches, vêtement féminin. Ce mot blouse n'a pas non plus d'étymologie assurée. Il est possible mais non prouvé qu'il soit apparenté à la *blaude* (on ne voit pas comment le *d* a pu devenir *z*). Selon P. Guiraud, *op. cit., ibidem*, ce mot blouse n'en formerait qu'un avec la blouse du billard, car, « vue de l'extérieur » , la blouse est « comme un sac bouffant qui poche 'fait des faux-plis' » .

La *blaude*, c'est une blouse de paysan ; attesté au XVI^{ème} siècle, sous diverses formes (*blode* en Suisse vaudoise, *biaude* dans l'est de la France, *blaude* ailleurs). Au XVIII^{ème} siècle et ensuite, la *blaude* est le vêtement, ouvert par devant, des charretiers ou des paysans porté par dessus les autres habits. En Normandie, en Provence, ailleurs peut-être, la *blaude* (*blodo* en Provence) fait partie du costume traditionnel. La *blaude* est probablement, selon le *TLF s.v.*, la forme féminine du *bliaud* (attesté dès la *Chanson de Roland*) ou *bliaut*, tunique de laine ou de soie portée au Moyen Âge par les hommes ou les femmes, et aujourd'hui, dans les régions, une tunique de travail

portée par les hommes. L'étymologie n'est pas assurée (cf. Guiraud, *op. cit.*, s.v. *bliaud*).

Le *borgeron* de la petite annonce est plus généralement dit *bourgeron* ou *bergeron*. C'est une courte blouse ou un surtout de toile porté par les ouvriers, les bûcherons ou les soldats. Le mot est attesté depuis le XIX^{ème} siècle. Le *bourgeron* dérive de l'ancien français *bo(u)rge*, sorte de toile, et du latin vulgaire **burrica*, dérivé de *burra* (> français *bourre*, *bure*). La forme *bergeron* est une forme populaire due à la contamination avec *berger*.

Ces mots sont encore compris dans certaines régions. Leurs formes sont variables, ce qui prouve leur usage dans les langues régionales ou les patois. Ces mots qui paraissent rares aux Parisiens et aux urbains sont souvent encore évocateurs pour qui a été élevé à la campagne. Ils font partie du vieux fonds de la langue.

Des Grenouilles en vadrouille

Je ne sais pourquoi, récemment, je me suis rendu compte, en contemplant une mare auvergnate presque asséchée par la canicule estivale, que les grenouilles y avaient presque disparu ; j'aurais pu m'en douter depuis longtemps, puisque les Français savent depuis belle lurette que les Frog Eaters, pardon (nom que donnent les Anglais aux Français, en abrégé les *froggies*), je veux dire les *ranovores, les *ranophages (J'essaie des composés ... inconnus au bataillon), bref les mangeurs de grenouilles (est-ce parce que cette alimentation est rare et inhabituelle que la périphrase est restée seule employée ?) ... doivent savoir que les cuisses qu'ils consomment sont pour leur grande majorité surgelées et importées (notamment d'Indonésie, cf. les travaux d'A. Ohler, herpétologiste au Muséum d'Histoire Naturelle, cités par J. Duriez dans *La Croix*, le 4 avril 2017). Au passage, je note que le mot grenouille provient du latin *ranunculus* masc. ou *ranula* fém. deux diminutifs de *rana*, mot dont l'étymologie est inconnue (le *DÉLL* d'Ernout et Meillet suggère une origine onomatopéique, « mais on ne peut préciser le détail. » En français, **ranacula*, forme altérée de *ranunculus*, qui avait abouti à *renoille* au XIIIème siècle, puis à *grenoile*, a été refait au XVIème siècle en *grenouille* ; l'origine du *g-* n'est pas claire (l'influence onomatopéique qui est parfois invoquée est incertaine, voir cependant le choeur des grenouilles chez Aristophane, au cri guttural, *koax*). Les langues romanes n'ont pas l'initiale en *g-* : italien *ràna*, *ranocchia* ou *ranocchio*, espagnol *rana* (mais la forme *grana* est aussi employé), portugais *rã* ou *sapo*, qui désigne le crapaud ou la grenouille (remarquez que le créole haïtien emploie *krapo* indifféremment pour l'un ou l'autre). En corse on trouve, pour la petite grenouille *rainette* soit *ranochja* ou *ranocchia* soit *granochja* soit encore *ciomba* (dont l'origine m'est inconnue), *botta* (même remarque que pour *ciomba*) désignant soit la grenouille verte soit le crapaud (*ruspiu*, *ruspu*, *buttaghera*). Dans le monde anglo-saxon, on a *frog* en anglais, *Frosch*, masc. en allemand pour l'une ou l'autre. Grenouille et crapaud appartiennent à l'ordre des batraciens (du grec βάτραχος-ou [batrakhos, -ou], masc., grec moderne βάθρακος [bathrakos], désignant grenouille ou crapaud ; le mot a diverses formes, ce peut être le signe qu'il s'agit d'un emprunt, à une langue de substrat, voir le *DÉLG* de Chantraine, s.v.), aujourd'hui plus généralement désignés comme amphibiens (du composé grec ἀμφίβιος,-ος,-ον [amphibios] « qui vit dans deux domaines » , mer et terre).

La finale du mot grenouille m'a intrigué : on dénombre quelque cent mots finissant par –ouille, sans qu'on puisse en déceler une unité de sens. Pour grenouille, cette finale est l'aboutissement du suffixe de diminutif latin *ūlla* (cf. *supra* le détail de l'évolution phonétique) ; pour un certain nombre de mots, la finale fait partie du radical : ainsi pour *nouille*, le mot est emprunté à l'allemand Nudel (dont l'étymologie est inconnue). Il en est de même pour les substantifs féminins bouille (le *TLF* en relève quatre, trois de sens technique qui ne sont guère répandus et le quatrième est familier : au sens de visage, figure, *bouille* est issu par apocope de *bouillotte*, même sens, mot dérivé du verbe *bouillir* (avec un suffixe – *otte*) : la bouillotte (aujourd'hui la *bouilloire*, la bouillotte servant aujourd'hui à réchauffer le lit) avait la forme d'un visage. La *douille* (pièce d'obus ou pour ampoule électrique) provient du germanique **dulja* qui a donné l'allemand Tülle (l'origine de l'autre mot *douille*, signifiant *somme d'argent*, est inconnue). Il en est encore de même pour *fouille*, au sens d'excavation (qui est un déverbal de *fouiller*) ou pour *fouille*, signifiant familièrement *poche* (et qui provient peut-être de l'ancien *fueil*, doublure de bourse, déverbal de *foillier*, mettre une doublure, doubler une bourse, avec contamination de *fouiller*, cf. *TLF* s.v. fouille 1 et fouille 2). Notre inventaire des mots dont –ouille fait partie du radical devrait encore contenir *houille*, *pouille*, *rouille*, *touille*, *trouille*.

Mais la majorité des mots en –ouille contiennent un vrai suffixe de sens divers ; il indique la multitude, le foisonnement, la variété, dans une langue souvent expressive et imagée, cf. la chtouille (voir notamment l'article –ouiller du *TLF*). Il ne s'agit pas de tous les mots (la *citrouille*, par exemple, n'est que le mot simple à signification inexpressive), mais de noms souvent chargés d'expressivité. Nous tenterons ultérieurement d'en dresser une liste ordonnée. En tout cas, souvenons-nous de J. Romains, *Knock* (acte II, scène 1) : « Est-ce que ça vous chatouille, ou est-ce que ça vous grattouille? »

Sur les châtiments corporels

Les problèmes de correction ne concernent pas seulement les correcteurs qui chassent les *errata* et les *corrigenda* dans les épreuves qui sortent des rotatives imprimant les journaux ou les livres.

La maxime française : « Qui aime bien châtie bien » est traduite du latin : « Qui bene amat, bene castigat. » Sur *castigare*, voir *infra*.

L'éducation des enfants a toujours réservé une bonne place à leur correction (l'adolescent est plus difficile à punir, il peut se défendre), comme la domestication ou le dressage des animaux : corriger c'est amender, amener le corrigé à ne plus fauter. Corriger un enfant, le sien ou un élève, fait partie des actions courantes, même si aujourd'hui, au début de cette année — le 26 janvier précisément — le Conseil Constitutionnel, saisi par des sénateurs, a considéré que l'amendement introduit dans la loi « Égalité et citoyenneté » votée le 22 décembre 2016 et qui interdisait, à propos de l'autorité parentale, « tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles » était sans rapport avec la loi et a censuré cette disposition.

Corriger un enfant, si c'est autrement qu'en paroles est un acte violent. Le verbe provient du latin *corrigō, -is, -ere, corrēxi, corrēctum*, composé du préverbe *cum* (indique le procès arrivant à son terme) et de *rego* « diriger en droite ligne » (la racine *reg- indique un mouvement en droite ligne, voir en grec ὀρέγω (*oregō*) « étendre »); ce composé indique la correction en ligne verticale : *corrigo* c'est redresser, au sens propre et souvent au sens figuré. Le nom d'agent *correcteur* est directement issu du nom d'agent latin *corrector*, au sens concret ; le nom d'action *correction*, provenant du nom d'action latin *correctio, -ōnis*, fém., a le sens propre ou figuré. Une maison de correction était aussi appelée maison de redressement.

Toutes sortes de mots servent à exprimer ce châtiment. Infliger une correction, c'est-à-dire un redressement — ce qui est « remettre droit », dérivé du verbe latin populaire *directiare*, dérivé de l'adjectif *directus, -a, -um* « droit » avec le préfixe re- indiquant le retour à une position d'origine —, infliger un châtiment - dérivé du verbe latin *castigō,-*

āre, « châtier » , à l'origine « rappeler aux règles, instruire » , dérivé de l'adjectif *castus, -a, -um* conforme aux règles » —, infliger une punition — nom d'action continuant le latin *punitio*, même sens, du verbe *puniō*, dérivé, sans qu'on sache exactement le processus, de *poena, -ae*, fém., transcrit, comme souvent les termes juridiques, du grec *ποίνα* (ionien-attique *ποίνη*, cf. français *peine*) —, cela se dit avec divers mots, de diverses tonalités.

Signalons ici seulement, sans vouloir nous attarder sur tous, les synonymes indiquant ces ...mauvais traitements, en consultant sur internet le *Dictionnaire Électronique des Synonymes* (DES), *s.u.* raclée : attrapade, mot familier qui n'apparaît pas avant 1936, chez Léon Daudet, pour les mots peu aimables que les députés adressent à leurs adversaires (cf. *TLF s.u.*), synonyme d'attrapage, attesté depuis la fin du XIX^{ème} siècle, dérivé du verbe attraper, pris dans le sens de s'en prendre à quelqu'un. Ces deux mots semblent réservés à l'empoignade verbale.

L'aubade ne signifie rossée que par ironie, puisqu'elle est au sens propre un chant ou un spectacle donné (à l'origine à l'aube) en l'honneur de quelqu'un. La plupart des synonymes désignent seulement des coups sans qu'il y ait inclus le sème de la punition, du châtiment, de la sanction : bastonnade, broyée, danse, déculottée, dégelée, dérouillée, frottée, peignée, pile, piquette, ratatouille, rossée, rouste, tannée, torgnole, tournée, trempe, autant de termes souvent familiers, parfois populaires et même argotiques ; je mets à part branlée, qui apparaît dans *Mort à crédit*, au sens de nom d'action du verbe branler au sens de *masturber*, selon le *TLF s.u.* *branler* et *branlée*, alors que dans l'usage, le mot désigne, nous semble-t-il, une raclée, désignant l'action de secouer, sens ici ignoré du *TLF s.u.* *branlée*.

Le châtiment individuel était infligé (employons prudemment le passé) la plupart du temps au moyen de la gifle (anciennement *giffe* « joue », mot apparaissant au XIII^{ème} siècle en picard et en wallon, provenant du francique, altéré en *gifle* « coup sur la joue » qui a supplanté *soufflet*, qui avait peut-être provoqué l'altération de la forme), pour laquelle l'exécuteur emploie sa propre main, ou bien de la fessée, volée, pour laquelle la main suffit à moins qu'on n'utilise un instrument, le fouet.

Le fouet, avec le suffixe *-et* de diminutif est un petit *fou*, c'est-à-dire un petit bout de hêtre (mot germanique qui a éliminé le mot provenant du latin *fāgus, -i*, fém., cf. grec commun

φᾱγός, -οῦ (ionien-attique φηγός, -οῦ), fém., signifiant chêne — le hêtre n'existant pas en Grèce. L'adjectif dérivé latin, substantivé *fāgīnā* a fourni le français *faîne*, fruit du hêtre, et les toponymes en *fage*, *faye*, *faie* sont nombreux (par exemple, entre tant d'autres, La *Fage*-Montivernoux, commune de l'Aubrac, en Lozère, *Fayet*, commune de l'Aisne ou Le *Fayet*, commune de Haute-Savoie, le bois de *la Faie* à Sagonne, dans le Cher, etc. Le nom de *Lafayette* est aussi un ancien toponyme).

Synonyme fréquent de fouet, le martinet (attesté en ce sens depuis le XVIIIème siècle) pose problème ; c'est le nom de l'oiseau (plutôt que le nom d'un outil ainsi nommé), le martinet noir (*apus apus*) qui paraît avoir servi de métaphore pour désigner le fouet, garni de lanières de cuir. On pense que c'est la forme du corps de l'oiseau en vol, les pattes étant repliées sous le ventre, qui explique cet emploi du mot. Mais, me semble-t-il, on peut plutôt supposer que c'est le son fait par le fouet quand il s'abat qui évoque l'oiseau quand il s'envole. Cependant les rapports entre le marteau, le nom Martin, le martinet, nom d'un outil, et l'oiseau nommé martinet, ne sont pas clairs (Cf. le *TLF* et le Robert, *Dictionnaire historique de la langue française*, s.u. *martinet*).

Avec le temps, les mots ont souvent peine à conserver dans les mémoires leur sens premier, et si les réalités qu'ils évoquent s'effacent, les mots sont peu à peu vidés : un jour le martinet au sens de fouet ne sera plus compris (on peut rêver).

Faune marine !

Dans *La Presse +* (quotidien de Montréal qui a abandonné le papier, il y a environ un an, pour passer au numérique, gratuit), dimanche 22 avril 2018, un dossier, composé par M. Perreault, a traité des actualités scientifiques dans le domaine des océans : des biologistes américains, travaillant avec un sous-marin pour touristes (dit *Curasub*, le bien nommé) ont découvert, sous les récifs de corail proches de Curaçao, petite île — 450 km² — des Antilles néerlandaises devenue territoire autonome au sein du royaume des Pays-Bas, « un nombre insoupçonné de poissons, y compris des espèces jusqu'ici inconnues » ; entre 130 m et 309 m de profondeur, ils ont trouvé 4.500 poissons de 71 espèces (« une trentaine de nouvelles espèces et six nouveaux genres »).

L'étymologiste est stimulé par une telle nouvelle. D'abord au sujet de l'île : d'où vient son nom ? Plusieurs hypothèses sont citées, la plus fréquente en situe l'origine dans la langue des trois îles des Antilles néerlandaises sous-le-vent (proches de l'Amérique du Sud) langue dite *papiamento* (à Aruba) ou *papiamentu* (à Curaçao et Bonaire), créole antillais résultant d'un mélange d'espagnol, langue des découvreurs, de portugais, langue des principaux colonisateurs, de français, d'anglais, de néerlandais, langues parlées dans les environs, ainsi que d'arawak — langue des Amérindiens, les premiers habitants. Le nom de la langue, selon une encyclopédie en ligne (wikipédia) proviendrait de l'espagnol *papear*, discuter » : mot qu'un dictionnaire d'espagnol ignore. Il me semble que nous avons affaire à un mot d'origine onomatopéique (cf. P. Guiraud, *Dictionnaire des étymologies obscures*, Paris, 1982, p. 423 et 426), à base d'un radical **pap/pep*, qui a fourni des verbes comme *papoter*, *pépier*, des termes expressifs et parfois dépréciatifs, au sens de *jacasser*, *potiner*, *placoter* (en québécois) etc. Le nom de l'île elle-même vient peut-être du nom du cœur en papiamento, qui mêle ici l'espagnol (*corazon*) et le portugais (*coração*). Nous connaissons par ailleurs le *curaçao*, liqueur faite d'eau-de-vie, d'écorce d'orange amère et de sucre ; curieusement le Littré (que nous consultons dans l'édition « intégrale » de 1958, publiée par Gallimard et Hachette), confondant prononciation et orthographe, connaît *cuirasseau*, « Prononciation fort commune, mais fort mauvaise, de la liqueur nommée curaçao (voy. curaço) ». Mais le lemme *curaço* n'existe pas dans le Littré, où il y a *curaçao*.

Revenons à nos poissons. Parmi les nouvelles espèces, M. Perreault, probablement inspiré par le rapport publié en ligne le 20 mars 2018 dans *Nature.com* par C. C. Baldwin, L. Tornabene et D. R. Robertson (chercheurs du Smithsonian Tropical Research Institute au Panama), fournit entre autres la reproduction d'un *Baldwinella vivanos*, un magnifique vivaneau rubescent ainsi nommé en l'honneur de Carole Baldwin, une des biologistes auteurs de la découverte.

L'exploration de la zone océanique située à moins 150 m sous les récifs de corail et la découverte de nouveaux organismes ont conduit les chercheurs, qui classent les zones en fonction de la luminescence (qui commande la photosynthèse) et des êtres, à définir une nouvelle zone, qu'ils appellent *rariphotique* (130-300 m de profondeur) et qui s'ajoute aux zones connues jusqu'à présent comme *altiphotique* (jusqu'à 40 m de profondeur), *mésophotique* (de 40 à 150 m de profondeur). Ce qui nous intrigue ici, c'est la formation de ces adjectifs composés, en particulier celle du dernier-né : on connaît le deuxième terme, *-photique*, dérivé du grec φῶς [phôs], φωτός [phôtos], neutre « lumière » ; le simple *photique* est employé pour désigner la zone aquatique située entre la surface et la profondeur extrême où la lumière permet la photosynthèse (la zone est dite parfois *euphotique*). Mais le premier terme de ces composés dérive tantôt du grec (*méso-* « moyen, médian ») tantôt du latin (*alti-rari-*). On aurait aimé trouver là de la cohérence, comme en exigent les scientifiques. On préférerait un premier terme d'origine grecque ; au lieu de *rari-* (au demeurant la voyelle finale ne peut s'expliquer que par l'analogie de *alti-*), on aurait pu trouver *spanio-* ou mieux *spano-* (l'un ou l'autre, formés sur l'adjectif σπάνιος, -α, -ον [spanio, -a, -on], « rare ») : il n'y a en grec que deux composés à premier terme *spanio-* (σπανιόσπερμος, -ος, -ον [spaniospermos, os, on] « qui a peu de semence » et σπανιότεκνος, -ος, -ον [spanioteknos, -os, -on] « qui a peu d'enfants »), chez un astrologue du Vème siècle de notre ère, tandis qu'on peut compter une douzaine de composés en *spano-* : le Bailly en connaît quatre, un attesté dans la langue classique, ἡσπανοσιτία [hè spaniositia] « la disette de céréales » (chez Xénophon, puis Diodore de Sicile), les trois autres étant d'époque hellénistique ou postérieure, ἡσπανοκαρπία (hè spanokarpia) « la disette de récoltes » (chez Diodore de Sicile), un autre, σπανότεκνος (souvent employé par des astrologues), est le doublet tardif de σπανιότεκνος, le quatrième

(σπανόσπερμος), doublet de l'autre composé en *spanio-* ne se retrouve pas dans le *Thesaurus linguae Graecae* informatisé.

Ajoutons que, si l'on voulait harmoniser la formation de ces composés, on remplacerait dans *altiphotique* le terme *alti-* (qui signifie « élevé » en latin) par le terme issu du grec *poly-*, puisque *altiphotique* signifie « qui a haute lumière, haut degré de luminescence » : **polyphotique* signifierait, plus exactement, « qui a beaucoup de lumière ». À moins qu'on ne préfère **euphotique*, « bien pourvu en lumière » ? On pourrait aussi revoir les appellations des zones océaniques situées à plus de 300 mètres de profondeur, toujours selon l'intensité ou l'absence de lumière : on parle de zone *mesopélagique*, de zone *bathypélagique*, puis de zone *abyssale*, enfin de zone *hadale*.

Comme il s'agit de mots tout récemment créés, on peut espérer que la terminologie en la matière sera améliorée et que la cohérence et la logique l'emporteront : le pire n'est jamais sûr ! Mais les scientifiques se posent-ils la question de l'étymologie ? Ou puisent-ils dans une banque de mots sans trop se soucier de cohérence ? Entre sciences dites molles et sciences dites dures, la faille est abyssale.

Sur quelques marsupiaux

Il nous est arrivé l'an passé de parler de quelques animaux d'Australie, à l'occasion de l'extermination programmée de deux millions de chats (cf. chronique intitulée « Sur quelques animaux pourchassés » , 18 avril 2017). Nous voulons aujourd'hui nous intéresser aux marsupiaux et à leurs dénominations. Le hasard fait que ce jour-ci, le journal *Le Monde*, dans son numéro daté du 27 juin 2018, publie page 11 un article alarmiste de sa correspondante à Sidney, Isabelle Dellerba, titré *Hécatombe des koalas d'Australie, icônes nationales*. Ce qui nous évoque un extraordinaire et terrifiant film américano-australien de Ted Kotcheff, *Outback* [=arrière pays australien], sorti en 1971 (autre titre *Wake in Fright = Réveil dans la terreur*), et en 2014 en version restaurée : il montrait comment, l'alcool aidant, des Australiens organisaient, loin des villes, des massacres nocturnes de kangourous.

Les marsupiaux évoquent d'emblée l'Australie, bien que certains de ces mammifères existent en dehors de ce pays. Ces animaux sont « caractérisés par l'existence chez la femelle d'une poche marsupiale [*marsupium*] ... pourvue de mamelles » (*Trésor de la langue française [TLF]*, s.v. *marsupial*). Le nom et adjectif *marsupial* provient du latin *marsupium*, -i, neutre, lui-même emprunté au diminutif grec μαρούπιον, -ου, neutre, « petite bourse, petit sac » (les formes en -ίπ(π)ιον sont des doublets, la graphie avec -υ- se prononçant comme celle avec -ι-, par *itacisme* ou *iotacisme*), le mot sans le suffixe de diminutif étant μάρσυπος ou μάρσιπ(π)ος, masc. « bourse, sac, sacoche, poche » . Sans graphie fixe, le mot est un emprunt, sans qu'on puisse préciser à quelle langue. En grec le mot, peu courant, est attesté depuis Xénophon (*Anabase*, IV, 3, 11), dans le *Corpus Hippocraticum*, et dans des textes tardifs (il y a en grec de nombreux mots signifiant *sac*, *sacoche*, nous en parlerons). Une ville de Phrygie Μάρσιππος est attestée par les *Ethnica* d'Étienne de Byzance, M 78 Billerbeck (VI^{ème} siècle). La graphie -ίππ- est peut-être due à une étymologie populaire reliant le mot à ἵππος « cheval » (mais à quel mot le relier ?)

En français, l'adjectif *marsupial* est attesté depuis le XVIII^{ème} siècle, le nom depuis le XIX^{ème}.

Le plus connu dans l'ordre des marsupiaux est le kangourou, herbivore caractéristique de l'Australie. Les voyageurs qui l'ont découvert au XVIII^{ème} siècle ont diversement orthographié ce nom d'origine aborigène (kanguroo, kanguru). Le genre *macropus* (« aux grands pieds ») correspond aux grands kangourous (cf. *TLF s.v.*). Parmi les marsupiaux carnivores, le tigre de Tasmanie (appelé aussi loup de Tasmanie ou loup marsupial), est l'appellation courante du thylacine (*thylacinus cynocephalus*) ; le nom de ce cynocéphale, forgé en 1824 sur le latin *thylacinus* (cf. *Trésor de la langue française, s.v. thylacine*) a pour origine le terme technique grec θύλακος,-ου, masculin « sac formé par la peau d'une bête vidée, sac en cuir, gousse » (cf. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, histoire des mots, [DÉLG] s.v.*). Ce thylacine a disparu d'Australie il y a plus de trois mille ans et de Tasmanie depuis 1936, apparemment (des chercheurs tentent actuellement de ressusciter le thylacine).

C'est le diable de Tasmanie qui est maintenant le seul représentant du genre *sarcophilus* (*carnassier*) parmi les marsupiaux. De la taille d'un chien, il a une grosse tête, un fort hurlement, une odeur forte, et un comportement agressif que favorisent sa forte mâchoire et ses dents en croissance constante. Il mange toutes sortes de mammifères mais aussi toutes sortes d'animaux, terrestres ou aquatiques ; et c'est surtout un charognard.

Cet animal peut capturer même un petit wallaby. Celui-ci est aussi un membre de la famille des *macropodidé*, et il ressemble à un petit kangourou ; herbivore comme celui-ci, il vit en Australie, en Tasmanie et aussi en Nouvelle-Guinée, proche de l'Australie. Son nom provient d'une langue des Aborigènes, par l'intermédiaire de l'anglais (wallabee, wallaby), il est attesté en français depuis 1848 (cf. *TLF s.v.*).

Herbivore aussi, le wombat (ou womback) a l'allure d'un petit ours ; il y en a trois espèces : le wombat commun vit dans les forêts montagneuses d'Australie du Sud-Est et en Tasmanie, le wombat à nez poilu du nord vit dans le Queensland, et le wombat à nez poilu du sud vit dans le sud australien. Solitaire et défendant son terrier contre les intrus, il peut être apprivoisé en captivité et même parfois domestiqué. Le nom de l'animal est connu en français depuis le début du XIX^{ème} siècle ; il provient d'une langue aborigène par l'intermédiaire de l'anglais.

Le koala, qui vit aussi en Australie, est aussi herbivore. De petite taille, il fait penser aussi à un petit ours. Il se nourrit uniquement de certaines espèces d'eucalyptus. Son nom provient, selon *Wikipédia*, de *gula* ou *gulawany*, en langue darug, langue éteinte de la région de Sydney ; transcrit en anglais *goola* ou *koola*, le mot est devenu *koala bear* par métathèse vocalique (et bien qu'il ne soit pas un ursidé). Il apparaît en français, chez Cuvier, au début du XIX^{ème} siècle. En 1816, le zoologue Ducrotay de Blainville l'a nommé *Phascolarctus*, mot latin créé à partir des mots grecs φάσκωλος,- ou [*phaskolos*] « grand sac, bourse » (mot d'étymologie incertaine, voir *DÉLG* s.v.) et ἄρκτος,-ou [*arktos*]« ours » (mot d'origine indo-européenne, cf. latin *ursus*, sanskrit *rksa-* etc., objet d'un tabou dans certains langues, comme le slave...). Un an plus tard, au vu d'une planche de Cuvier, le zoologue Goldfuss nommait la bête *Lipurus cinereus*, c'est-à-dire « animal sans queue, cendré » (*Lipurus* : mot latin emprunté au composé grec λίπ-ουρος : « qui a la queue (οὐρά) qui manque » ; l'adjectif *cinereus* dérive du latin *cinis,-eris*, m. « cendre » . Finalement on s'est accordé sur *Phascolarctus cinereus*. Pour en finir avec le koala, signalons que, dans son article du *Monde* (cf. *supra*), I. Dellerba indique que dans sa langue originelle, le nom du koala signifie « qui ne boit pas » ; or, dans les étés plus caniculaires que jamais, les feuilles d'eucalyptus n'ont plus l'humidité nécessaire pour hydrater les bêtes, et c'est une raison de plus qui fragilise la population des koalas.

D'autres marsupiaux existent : en Amérique, l'opossum de Virginie appartient à la famille des *didelphidés* (« qui ont une matrice divisée en deux » , mot composé forgé avec deux mots grecs, δι- « divisé en deux » et δελφύς,-ύος, fém. « matrice »). Le mot *opossum* provient d'un dialecte algonquin de Virginie, par intermédiaire de l'anglais ; il existe en français depuis le XVII^{ème} siècle. Il y a de nombreuses espèces d'opossums, en Australie ou en Amérique du Nord (au Canada jusqu'au nord de l'Amérique centrale) : certains mentionnent soixante espèces, d'autres quatre-vingt-dix. En français on emploie plutôt pour ces animaux le nom féminin *sarigue*, attesté sous cette forme depuis le XVI^{ème} siècle et provenant de la langue tupi du sud *sariqué*. Il est possible qu'il y ait aussi des sarigues en Europe. Ces animaux sont arboricoles — mais peuvent se déplacer à terre —, et omnivores, ils vivent près des habitations humaines.

Le vocabulaire technique de la chirurgie emploie le verbe *marsupialiser* et le nom *marsupialisation*. Le verbe a été emprunté en 1924 à l'anglais qui l'a employé dès la

fin du XIXème siècle (cf. *TLF* s.v.) ; marsupialiser consiste à « former une poche communiquant avec l'extérieur en pratiquant une ouverture dans une cavité anatomique ou pathologique... et en suturant le pourtour de cette ouverture aux lèvres de l'incision cutanée » . La marsupialisation consiste à la formation de cette poche qui rappelle celle des marsupiaux.

Ces animaux nous ont montré l'exemple... Tout est dans la poche !

Sur de nouveaux mots

À mesure que l'espérance de vie s'accroît, comme on dit, les risques de maladie et de dégénérescence se multiplient. Souvent le vieillard perd plus ou moins vite son autonomie, il devient dépendant d'autrui, chez lui ou dans une institution dite « médicalisée » (souvent un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes = EHPAD). Si la personne âgée est gardée chez elle, elle a pour aide un membre de sa famille, parfois plusieurs, et aussi, éventuellement, des professionnels. Ceux-ci l'aident en exerçant leur profession ; les parents ou amis sont bénévoles, on les appelle des aidants.

Le mot *aidant*, participe présent, est adjectif ou substantif ; comme substantif accompagné de l'adjectif *familial*, il désigne ceux qui aident un parent, soit dans ses activités, soit dans son état de *dépendance*, physique ou morale. Il s'agit en particulier des personnes qui aident ceux qui souffrent de la maladie d'Alzheimer ou, simplement, de démence sénile. L'aidant peut être dit *naturel* ou *informel*, si sa proximité avec le malade en fait naturellement l'aidant. Au Québec, *aidant naturel* est employé depuis 1996 (et on trouve en 2007, entre guillemets, *aidante naturelle*).

Le verbe *aider*, attesté en français depuis le X^{ème} siècle, provient du latin *adiuto,-are*, fréquentatif de *adiuvo,-are*, (avec *ad-* préverbe intensif), lui-même composé du simple *iuvo,-are*, « faire plaisir à » > « aider » (Cf. Ernout-Meillet, *DELL = Dictionnaire étymologique de la*

langue latine, Histoire des mots, 4^{ème} éd., révisée en 1985, Paris, s.u. *iuvo*). Le nom déverbal *aide*, féminin, désigne l'action d'aider ou concrètement ce qui aide ; le mot *aide* désigne d'autre part celui ou celle qui aide.

Il est possible que la création du nom « institutionnalisé » *aidant*, au XX^{ème} siècle, soit due à l'imprécision du nom aide, nom d'action ou nom d'agent ; il se peut aussi qu'il soit formé sur le modèle d'autres mots institutionnalisés, en particulier dans le monde de l'éducation ou juridique, comme « l'accompagnant » , « l'apprenant » ou « le

plaignant » , ou seulement pour former le couple « dépendant / « aidant » . En tout cas, le nom d'agent *aide*

au masculin, est de moins en moins employé – figé dans des syntagmes comme « aide de camp » (on pense, parallèlement, au nom d'agent *une ordonnance*, qui est aussi figé, alors que *ordonnance* au féminin concerne principalement aujourd'hui le domaine médical).

À noter que sur *adiuto*, a été formé en espagnol *ayudante* (sur *ayudar*), personne qui aide, l'assistant, et le mot a été emprunté par le français ; le -d- de la première syllabe d'*adjudant* est dû peut-être à l'influence du latin *adiutare* (Cf. *Trésor de la langue française* = *TLF*, s.u. *adjudant*). Sur le participe présent du latin *adiuvo* a été formé au XVI^{ème} siècle le nom *adjuvant*, « ce qui sert de moyen auxiliaire pour favoriser ou renforcer une action » (définition du *TLF*) ; le mot peut être employé comme adjectif, mais son principal emploi est aujourd'hui spécifique du domaine technique ou scientifique, et particulièrement du domaine médical ou chimique.

Revenons à l'aide apportée aux personnes dépendantes par les aidants ; ceux-ci, qu'ils soient naturels, bénévoles, ou professionnels, ont besoin de prendre des congés et les bénévoles doivent avoir recours à ce que le Québec appelle le *baluchonnage* (ce mot a été créé en 1999, par Marie Gendron, créatrice de *Baluchon Alzheimer*. Le remplaçant de l'aidant vient, pour que l'aidant jouisse d'un répit, déposer ses affaires, son *baluchon*, chez l'aidé ; *baluchon* est un dérivé de *balle* (mot provenant de **balla*, mot franc puis germanique, cf. *TLF*), ce mot désignant un paquet de marchandises. *Baluchon* (le mot peut avoir ou deux l) est un diminutif (suffixe à valeur dépréciative – *uche* + suffixe *-on*), qui apparaît au début du XIX^{ème} siècle. On notera que *ballot* est diminutif de *balle* et qu'au sens figuré, il s'emploie pour désigner une personne empotée, godiche et maladroite.

Sur *baluchonnage*, le Québec a aussi créé le nom d'agent *baluchonneur* et le féminin *baluchonneuse*. En France, on essaie de populariser le *relayage*, action de prendre le relais de l'aidant, peut-être en évoquant le sport (on *pass*e le témoin).

Le vocabulaire imagé est inventif, au Québec et en France...

Pataquès sur le déferement

Dans *Le Monde* daté du 2 mai 2018, p. 9, on lit, concernant l'auteur présumé d'un crime : « Sa garde à vue se poursuivait lundi matin, en vue d'un déferement devant le juge d'instruction pour une mise en examen. » Je suis...effaré, me demandant de quels fers devait être débarrassé le présumé coupable. Et, après avoir consulté maints dictionnaires, on s'aperçoit que le mot attendu, déferement, en est absent presque partout (exception faite notamment du *Petit Robert de la langue française*, édition de 2017, qui date l'entrée du mot dans la langue de 1986) et on comprend que le journal a employé le seul mot entre deux qu'il trouvait dans le correcteur orthographique qu'il utilise.

Il s'agit là d'un pataquès, mot que Littré comprend comme faute de prononciation et si l'on accepte que la définition de ce mot par Littré soit étendue à la langue écrite et concerne la confusion de sens entre deux mots. Voici la définition de Littré, s.v. pataquès ou pat-a-qu'est-ce : « *Terme populaire.* Faute de langage, qui consiste à faire entendre un T final quand il y a une S. ou réciproquement, et, plus généralement, à faire entendre sur la voyelle initiale d'un mot une consonne qui ne doit pas terminer le mot précédent. C'est surtout par la confusion de l'S et du T que cette faute a lieu. » Et Littré de conter l'origine du mot, d'après Urbain Domergue, *Manuel des étrangers amateurs de la langue française*, Paris, 1805, p. 464-465 : « Une faute que fesoient autrefois les seuls ouvriers, et que font maintenant des personnes qui ne sont pas plus instruites pour être magnifiquement vêtues, c'est de changer, à la fin des mots, le t en s et le s en t. On appelle cela faire pat-a-qu'est-ce : mot nouveau, dont voici l'origine. Un beau-diseur étoit au spectacle dans une loge à côté de deux femmes, dont l'une étoit l'épouse d'un agioteur ci-devant laquais; l'autre, d'un fournisseur, ci-devant savetier. Les fournitures et l'agio avoient enrichi les deux sans culottes, et l'or, les diamants, brilloient sur les habits des deux princesses. Tout-à-coup le jeune homme trouve sous sa main un éventail : Ma dame, dit-il à la première, cet éventail est-il à vous? — Il n'est poin-z-à moi. — Est-il à vous, en le présentant à l'autre ? — Il n'est pa-t-à moi. — Le beau-diseur, en riant : il n'est poin-z-à vous, il n'est pa-t-à vous, je ne sais pat-à-qu'est-ce. Cette plaisanterie a couru dans les cercles, et le mot est resté » .

Quelle que soit l'origine du mot, le pataquès est abondant en tout temps ! J'en ai trouvé tout récemment encore un exemple en écoutant la radio *France Inter* le 27 avril à 16 h, où on a parlé du Panthéon « où est *inhumé* Victor Schoelcher » (il suffisait de parler de sépulture ou de mémorial pour éviter la bêtise). Le pataquès du *Monde* m'en rappelle un autre : dans le numéro du même journal daté du 13 mars 1983, on apprend qu'un célèbre trafiquant de drogues, le Français Auguste Joseph Ricord, âgé de 72 ans, qui avait été condamné en 1973 aux Etats-Unis à 22 ans de prison, a été libéré *sur parole* : il souffrait de paralysie et d'*aphasie*, ... (il mourut deux ans plus tard).

La confusion entre déferrement et défèrement a pour origine la création de ce dernier mot dans le domaine juridique, quand on a voulu donner dans la loi un nom d'action correspondant au verbe *déférer* : l'action de déférer devant un magistrat, pour l'inculper ou le placer sous statut de témoin assisté, un homme qui a été interrogé par la police, c'est le défèrement. Il y a eu auparavant le nom *transfèrement*, du domaine juridique aussi, qui signifie l'acte de transférer un prisonnier d'un lieu à un autre, sous bonne garde.

C'est évidemment le verbe latin *fero, fers, ferre, tuli, latum* et ses composés qui sont à la base de ces verbes et de ces noms (Cf. A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, histoire des mots*, DELL, Paris, 4^{ème} éd., augmentée par J. André, Paris, 2001, s.v. *fero...*, p. 227-229). Le sens juridique de *deferre* est bien attesté : *deferre nomen ad iudices*, c'est remettre un nom entre les mains des juges ; on dit aussi *deferre reum*, déférer un accusé. Le verbe *transferre*, lui, a des emplois moins précis, il signifie transporter, transplanter, traduire. Le nom d'action courant qui lui correspond en français est *transfert* et *transfèrement* désigne un transfert spécifique du domaine pénitentiaire.

Le supin du composé latin *deferre* est aussi à l'origine du nom d'action français *délation*, qui est « une dénonciation, généralement secrète, dictée par des motifs vils et méprisables » (*Trésor de la Langue française informatisé, TLF*, s.v.). En latin, *delatio,-ionis* signifie accusation, dénonciation, mais c'est sous l'Empire que le mot a pris la signification de délation. On notera que le français connaît, selon le *TLF*, un autre mot *délation* dans l'expression *délation du serment* qui désigne « le fait d'imposer le serment à l'une des parties [dans un procès] de la part de l'autre partie ou du

tribunal » Le Littré, lui, ne connaît qu'un mot *délation*, pour lequel il donne deux significations, la première correspondant à la définition du *TLF* citée plus haut, la seconde indiquée de façon elliptique : « l'action de déferer. La délation du serment. Le nom d'action *dénonciation* désigne *a contrario* une action généralement publique (cf. latin *denuntiare*, notifier, mettre en public, citer en justice), mais on peut aussi dénoncer un traité, un pacte, ce qui est annoncer à une partie qu'on rompt ; on peut dénoncer aussi à la justice quelqu'un ou un fait, calomnieusement ou non.

Voilà comment un pataquès peut aider à clarifier les idées.

L'inflation des participes présents

Le français a aimé, quand les grammairiens l'ont fixé, la subtilité. On sait qu'en matière d'habitation, par exemple, il y a des *résidents* (ainsi que, éventuellement, des résidentes) et des habitants *résidant* en ville ou à la campagne : le substantif est clairement distingué, dans l'écriture du moins, du participe résidant qui, lui, est reconnaissable à sa capacité d'être déterminé par des compléments, en plus de son invariabilité en tant que forme verbale impersonnelle. On se souvient de la confusion à l'écrit, quand, pendant la guerre d'Algérie (on disait à l'époque « les événements »), en 1956-1958, le gouvernement du Front républicain dirigé par Guy Mollet comprenait Robert Lacoste, qui avait été nommé ministre-résident ou, mieux, ministre résidant en Algérie.

La confusion existe actuellement dans les esprits et les écrits. De la présence d'adjectifs à côté de participes présents, les uns et les autres parfois substantivés, les exemples abondent depuis belle lurette : ainsi référent, - e (adjectif ou substantif) — à côté de référant, participe qu'on trouve parfois comme substantif, mais seulement masculin (l'anglais a influencé l'emploi de référent ; dans le sens de « ce à quoi le signe linguistique renvoie », le *Trésor de la langue française informatisé TLF* indique le *référé* est synonyme). *Confluent* et *affluent* sont anciens comme noms ou adjectifs et diffèrent des participes (confluant, affluant) ; à la base le verbe latin *fluere* préfixé, d'où [con-] ou [ad- >af-] *fluer*.

Précédent,-e est adjectif mais le masculin peut être substantif, et ils sont distincts du participe *précédant* ; il existe le synonyme *antécédent* en tant qu'adjectif et comme nom, mais le participe est absent ; *adhérent* est adjectif ou nom masculin à côté de *adhérant*. On pourrait aussi allonger la liste des participes substantivés, tel *extravagant* (adjectif et substantif, formé à partir de l'adjectif *extravagans*, du latin scolastique ; le verbe *extravaguer* a été formé ensuite à partir de l'adjectif pris pour un participe). Tels encore *intrigant*, (adjectif ou substantif masculin, le verbe intriguer, formé sur l'italien *intrigare*, est attesté depuis le XVI^{ème} siècle), *communicant* (adjectif ou substantif masculin, le verbe communiquer est attesté depuis le XIV^{ème} siècle) cf. encore *navigant*, *soignant*, *correspondant*, *exécutant*, *consultant*, etc. Il arrive que le participe soit adjectivé dans des expressions figées : par exemple, dans les *quarantièmes*

rugissants. Remarquons enfin qu'un nom féminin en –ence ou en —ance fonctionne souvent en face d'un adjectif ou nom en –ent ou en –ant, mais parfois il y a un nom d'action en –(a)tion : par ex. *résidence*, *adhérence*, mais *extravagance*, *communication*, *exécution*, *consultation*.

Une des causes de l'inflation des participes présents substantivés (avec possibilité de pluriel avec –s ou -es) est l'euphémisme croissant des temps modernes : un aveugle est plus volontiers nommé un *non-voyant* ou un *malvoyant*, le sourd un *malentendant* (mais un paralysé des jambes n'est pas encore un *mal-marchant* ou un *non-marchant*, paraplégique n'effraie pas d'emblée). Dans ce domaine, un *aidant* ou un *accompagnant* supplante le garde-malade. Il est connu que le tabou entraîne à euphémiser la mort : on parle de décès (< « le départ » , à l'origine) mais vite l'usage a fait perdre au mot sa valeur euphémistique, on a renouvelé l'euphémisme : d'où disparition, départ, il ou elle nous a quittés, etc.

La langue administrative ou universitaire a pour sa part accru le nombre de participes présents substantivés, qui peuvent être employés au pluriel et aux deux genres : ainsi, après les *enseignants* (qui appellent les *enseignés*), les *gérants*, on a parlé des *gouvernants* qui font face aux *gouvernés*, on a lu dans des rapports sur l'enseignement les *apprenants*, plutôt que les élèves, Les lycéens ou les étudiants, et dans les appels d'offres, on choisira les *moins-disants* et les *mieux-disants*, avec parfois les féminins –*disante*, -s (tandis que *soi-disant* supplante *prétendu*, réservé à un inanimé : par ex. le *prétendu* changement, la *prétendue* réforme, face à ce *soi-disant* héros, cette *soi-disant* héroïne). Dans le même mouvement, on parlera de donneurs d'ordre et d'*obéissants* (à ce propos les élèves *obéissants* sont à distinguer des élèves *obéissant* à.. leurs passions).

Curieusement, l'emploi du participe présent dans les traductions semble souvent lourd et pesant, mais des formes substantivées ne cessent d'en être créées.

Arcandier

Bons à tout ou propres à rien ? Les arcandiers sont des travailleurs acharnés et malchanceux, qu'on juge avec un peu de commisération : des hommes à tout faire, bons ou mauvais. Le mot n'est pas compris dans toute la France, il semble usité dans le Centre et le Sud-Est. Il est vieilli et employé souvent avec ironie.

La littérature et le cinéma ont popularisé un peu l'arcandier, au singulier et au pluriel. À la fin de 1991 est sorti le film (français) « Les arcandiers » , de Manuel Sanchez, avec, entre autres, Géraldine Pailhas, Charles Schneider, Simon de la Brosse et Dominique Pinon. Ce film, qui avait été ébauché en 1985 par un court-métrage de 11 minutes qui fut primé dans de nombreux festivals, conte l'histoire de trois « pieds nickelés » nivernais, auxquels se joignent deux autres personnages, qui tentent de rejoindre Saint-Nazaire et de s'embarquer pour le Brésil : tout ce qu'ils entreprennent échoue et eux-mêmes finissent par tomber à l'eau. Ce sont bien des paumés, des ratés, des aigris.

Au même moment que le film parut le livre du paysan-journaliste solognot Alain Vigner (1920-2013), ancien chroniqueur du *Journal de Gien*, « L'arcandier » (Paris, éd. Du Cherche-Midi, 1992 ; rééd. J'ai lu, 1993, édition que nous avons consultée ; Vigner est aussi auteur de nouvelles, publiées en 1998 sous le titre *Médard, paysan solognot*). Le livre conte l'histoire, depuis sa naissance difficile, du fils de Sébastien Leseul, Médard dit Saint-Médard, paysan qui rate aussi tout ce qu'il entreprend : l'élevage des cochons, des poules et enfin des vaches, ainsi que la production de beurre, « arcandier insigne » , qui « passa de l'état précaire de cultivateur besogneux, constamment sans le sou et surmené, à celui de semi-retraité, dans la décontraction et la sécurité du salariat » (p. 314). L'auteur emploie aussi le verbe *arcander* (p. 18, 25, 148), signifiant « peiner, travailler vainement, sans relâche et sans profit » . Il emploie aussi le nom *arcanderie* pour désigner une « activité artisanale, pénible, besogneuse et vaine » (p. 221 au singulier, 256 au pluriel). Quand les vaches de cet éleveur sont en passe de crever pour avoir mangé trop de maïs, il s'exclame, désespéré : « Quel métier d'arcandier ! » (p.271).

Il y a aussi un sens d'arcandier qui criminalise celui à qui ce nom est attribué : en argot, un arcandier peut être un escroc, un bonimenteur ; ou bien un sens seulement péjoratif, faisant de l'arcandier un mauvais ouvrier, ou un commerçant qui fait tous les métiers sans obtenir des bénéfices. On trouve même chez Colette un emploi ironique qui fait de l'arcandier un homme peu sérieux, un fêtard (*Claudine à Paris*, Paris, 1901, rééd. en 1960, p. 149, cité en ligne par *Wiktionary*).

À partir d'un sens général de « travailleur acharné, sans spécialisation, homme de peine, homme à tout faire » , il semble que le mot arcandier ait eu un sens soit laudatif soit péjoratif, selon les régions et selon les époques (aujourd'hui, le mot est très rare, plutôt concentré dans la langue populaire du Centre). Dans l'Ouest existe un hôtel-restaurant, « le Relais des Arcandiers », à Lohéac (Ille-et-Vilaine), et le mot a évidemment un sens élogieux. À Clermont-Ferrand, il y a un restaurant « Les arcandiers » ; à Sancerre, à Nevers un « bar des arcandiers ». À noter aussi que Maurice Genevoix, dans *Raboliot*, roman solognot publié en 1925, connaît une variante, *aricandier*.

Dans l'anthroponymie, on trouve le nom Arcand, assez fréquemment au Québec (où il arrive en 743^{ème} rang des noms), un peu moins en France (cf. A. Dauzat, *Traité d'anthroponomie française, les noms de famille de France*, 3^{ème} éd. revue et complétée par M.-Th. Morlet, Paris, 1977 ; M.-Th. Morlet, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Paris, 1991. L'origine du nom serait un toponyme, l'Arcan, ou Arcan, et il désignerait celui qui est originaire d'un des hameaux du sud, dans les Landes ou le Gers, et Arcand en serait une variante (voir *Geneanet* en ligne, et d'autres sites) ; il nous semble plus approprié de penser à un abrégatif d'arcandier (comme on trouve par exemple l'anthroponyme Tailland abrégeant Taillandier). Au Québec les Arcand sont nombreux et certains sont célèbres (Denys Arcand est cinéaste, son frère Bernard était ethnologue, son autre frère, Gabriel, est acteur et compositeur, et quelques autres Arcand restent en mémoire. Une forme abrégée, Arcan, a été choisie comme pseudonyme par une auteure, Isabelle Fortier (1973-2009), qui signa ses œuvres Nelly Arcan.

Reste encore à trouver l'étymologie d'Arcand ; dans le site « La mémoire du Québec » , plusieurs hypothèses sont indiquées : il pourrait « être la transformation

française d'archantec, mot du Finistère signifiant 'argentier', 'banquier' ; la racine archa (*sic*) signifiait 'coffre' » . Ou ce « pourrait être un dérivé d'arquet signifiant 'petit arc' » ; ou une « transformation graphique de 'arquand', participe présent du verbe arquer issu du latin arcuare signifiant 'courber', 'plier en arc'. Dernière hypothèse indiquée : « pourrait être aussi une variante d'ercan signifiant 'sincère' » .

Cette dernière hypothèse peut être retenue, quant à la forme. À l'origine (cf. Dauzat, *op. cit.*, p.75), le germanique ERCAN- a pénétré en Gaule sous la forme gotique AIRCAN-, latinisée en *arcan-* ; le sens est « excellent, sincère, travailleur » ; on trouve arcan- dans les composés come Arcan-bald (BALD signifiant audacieux), Archambaud, Archaimbaud, Archambault (bien connu au Canada également), etc. (cf. aussi M.-Th. Morlet, *op. cit.*, p, 46).

Il est curieux de constater que le mot arcandier ait pu, à partir d'un radical ayant rapport avec le travail assidu, pénible et parfois vain, fournir des mots de signification diverse et même opposés.

Incartade

L'étymologie n'est pas une science et nombreux sont les cas où, après une bonne marche pleine d'entrain vers un résultat satisfaisant, on doit s'avouer que le but est inaccessible. Certes d'autres sciences, véritables, font éprouver de tels reculs mais toujours en progressant ; l'étymologie, elle, oblige parfois, sinon au recul, au surplace.

Ces considérations, un peu trop générales, sont à préciser ; en étudiant par exemple le mot *incartade*, on les comprendra.

Le sens du mot a évolué. Attesté depuis le début du XVII^{ème} siècle (dans *les aventures du baron de Foeneste*, d'Agrippa d'Aubigné), il a d'abord désigné un « acte ou un propos irréfléchi et choquant » (Cf. *Trésor de la Langue Française*, s.u.), sens qui a vieilli, puis, à partir du XIX^{ème} siècle, un écart de conduite et enfin, au XX^{ème} siècle, il a été appliqué à l'écart d'un cheval.

L'étymologie du mot a évolué parallèlement : Littré en fait un emprunt à l'espagnol : *encartarse* c'est prendre une mauvaise carte, *encartar*, condamner par contumace, impliquer dans une affaire. C'est par une dérivation du premier sens que s'est formé *incartade*, action de prendre une mauvaise carte, de faire une sottise ; de *in*, en, et *carta*, carte. » Littré termine en comparant à « l'italien *dar nelle scartate*, répéter la même chose et aussi s'emporter. » Apparemment c'est l'orthographe du mot français qui amène Littré à chercher dans le jeu de cartes en espagnol, sans chercher à harmoniser le sens du français et le sens de l'espagnol, sans non plus que la phonétique soit envisagée.

Le *Dictionnaire de l'Académie Française* (9^{ème} éd.), puis le *Trésor de la langue française* (TLF), et *Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française* (qui en est très proche), en font un emprunt à l'Italien : le mot est « emprunté au terme d'escrime italien *inquartata* « parade en quatre » ; le *Robert* précise que le mot italien signifie une « parade rapide qu'on porte à un coup droit de l'adversaire en se jetant brusquement de côté, ainsi nommée soit parce que l'attaqué décrit un *quart* (italien *quarto*) de tour sur lui-même, soit parce que l'attaque a lieu dans la ligne de quarte (italien *quarta*) » . Mais, comme il semble en fait que l'emprunt à italien ne concerne que le sens de

quarte en musique (d'après le *TLF*), la référence à l'italien *auqrta* n'a pas lieu d'être pour l'escrime et rien n'indique un emprunt à l'italien dans ce domaine...

Au XX^{ème} siècle, le terme ayant été employé dans l'équitation, on serait tenté de voir dans l'incartade un mot dérivé, d'une manière ou d'une autre, de **un écart*, avec suffixe dépréciatif *-ade* (cf. *TLF*, s.u.) entraînant le passage au genre féminin.

On hésite donc à trouver l'origine du mot dans l'escrime ou dans l'équitation, même s'il a fallu attendre le siècle précédent pour le trouver employé dans ce dernier domaine. En tout cas il ne nous semble pas nécessaire de supposer un emprunt : la *quarte* et l'*écart* sont des mots foncièrement français.

Sur la permanence dans le vocabulaire

La mode est à la permanence : on a tellement gaspillé la nourriture, les matières premières, les machines, les instruments, qu'on s'est aperçu qu'on risquait de manquer un jour de tout. Alors on chante les mérites de la conservation, de la durabilité, de la permanence.

À la base de ce dernier mot, le latin *maneō, -ēs, -ēre, mansi, mansum* « rester, demeurer » ; ce verbe d'état (type *jaceō*) désigne à la fois séjourner, résider, loger et, au sens transitif, attendre (cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, histoire des mots*, 4^{ème} éd. retirée, avec additions et corrections de J. André, Paris, 2001, s.u.). Le préverbe *per-* renforce l'idée de durée continue et allant jusqu'au terme ; *permanēre*, en latin puis dans les langues romanes, c'est « persister » (on remarque que le timbre *a* a été conservé, sans l'apophonie *i* attendue). Formés directement sur la racine * *men-*, le grec μένω [*menô*], verbe radical (= sans suffixe) signifie aussi « rester ou attendre », et le présent à redoublement μίμνω [*mimnô*] signifie « rester ou attendre jusqu'au bout » . Sur le participe présent *manens* a été formé tardivement le nom abstrait *manentia, -ae* « le fait de rester, la persistance » ; d'où sur *permanens, permanentia* et en français *permanence* (apparu au XIV^{ème} siècle), anglais *permanency*. Les coiffeurs et les élégantes connaissent depuis longtemps la *permanente*, qui met en forme, plus ou moins durablement, les cheveux.

Le préfixe récemment créé *perma-* est d'abord attesté en anglais pour l'adjectif substantivé *permafrost*, qui est (le sol, anglais *soil* ou *ground*) « en permanence gelé » ; *perma-* renvoie à l'adjectif *permanent, -frost* signifiant gelé. Le *permafrost*, terme de géologie adopté en français à la moitié du XX^{ème} siècle, est employé pour le sous-sol de la Sibérie et les régions arctiques ou subarctiques (cf. *Trésor de la langue française [TLF], s.u.*). Le sous-sol y est gelé en permanence jusqu'à une profondeur de 1 m. ; le russe parle de *vetchania merzlota* « gel, permafrost éternel ». À la place de ce mot, un anglais, selon le *TLF*, a lui-même proposé *pergelisol* (à moins qu'il ne faille attribuer cette création au géographe québécois L.-E. Hamelin) ; ce mot est formé, à partir de trois éléments latins, de *perma-* abrégé en *per-*, comme indique le *TLF* (à la fin de l'article *per-*), à moins que ce préfixe n'ait aussi le sens « de part en part », de *geli-* tiré

de *gelidus,-a,-um* « glacé, gelé » (le *TLF* décompose en *gel-* de *gelare*, et de *-i-* de liaison, mais *geli-* semble plus vraisemblable, étant le radical sans le suffixe à dentale, comme dans *calidus,-a,-um*) et de *-sol*, tiré de *solum,-i*. Il a aussi été proposé *permagel*, forme plus simple du composé précédent. Ces deux mots ont été officiellement recommandés en français dans un arrêté du 12 janvier 1973.

C'est à partir de *perma-*, signifiant « permanent, durable » dans *permafrost* que quelques composés ont été formés en français ; ainsi on parle de *permaculture*, mot formé en français, au milieu du XXème siècle, à partir du syntagme anglais « permanent agriculture » employé par des agronomes américains au début de ce siècle. La permaculture est une forme d'agriculture qui pense à protéger la fertilité naturelle de la terre et à rendre l'agriculture *durable*, sans offenser l'avenir. L'adjectif *permaculturel* (ou plus rarement *permacole*) désigne ce qui a rapport avec la permaculture, par exemple un verger (voir sur internet *le verger culturel : au-delà du bio*, mis en ligne en juin 2014 avec une mise à jour en automne de la même année). Un agriculteur qui pratique la permaculture est donc un permagriculteur.

Un composé est directement lié à l'informatique : le *permalien* (anglais *permalink*) est un élément d'information, constitué par divers caractères et conçu (à la fin du XXème siècle) pour rester tel quel, en permanence ou pendant un temps limité, et qui permet de renvoyer un contenu à un autre contenu (en ce domaine, nous tentons de rester simple sans nous perdre dans la technique).

Le préfixe *perma-* n'en est qu'à ses débuts et on peut lui promettre belle vie, si ce n'est pas une création de la mode.

Sycophantes et alii

Mercredi 21 juin 2017, — avant la réunion du Conseil des ministres —, François Bayrou annonçait sa démission du ministère de la justice, et, dans une conférence de presse, il se disait — lui et son parti — victime d'une « affaire de dénonciations anonymes » et s'en prenait aux sycophantes, pareils aux délateurs reconnus dans la Grèce antique (qui alors n'étaient pas anonymes !). Institution reconnue de la démocratie grecque où chaque citoyen était responsable de son bon fonctionnement, la sycophantie supposait que tous étaient sous la surveillance les uns des autres. Récompensés sur la fortune de leur victime si la dénonciation était fondée, punis en cas de calomnie, ils ont pu abuser du procédé (voir le sycophante des *Acharniens* d'Aristophane et les citoyens qui, dans les *Guêpes*, ne cessent de se « piquer » les uns les autres) et dénonçaient parfois pour recevoir de l'argent ; on peut penser qu'ils en recevaient aussi en faisant « chanter » les potentielles victimes. Il y avait donc beaucoup d'abus dans ces dénonciations « civiques » .

Agrégé de lettres classiques, F. Bayrou n'a pas hésité à faire appel aux exemples historiques (en les dénaturant quelque peu). On pourra se demander si le mot *sycophante* est compris de la masse qu'on nomme le grand public, mais l'emploi de ce mot démontre que le locuteur est un être cultivé. Il me semble qu'il a lui-même pensé qu'il ne serait pas compris, sinon entendu, et il a alors ajouté un synonyme en parlant de *délateurs*. Nous sommes donc dans un champ sémantique peuplé de *calomniateurs*, *diffamateurs*, *dénonciateurs* et, dans un ton plus modéré, de *médisants* et de diseurs d'*injures*. Parfois la justice est amenée à trancher entre les auteurs de tels propos et leurs cibles (il existe actuellement des procédures pour diffamation, dénonciation calomnieuse, injures publiques).

Partons de l'Antiquité. Les sycophantes furent une plaie de la démocratie. Le mot est un nom composé, dont le premier terme est formé sur le nom de la *figue* et le deuxième sur le verbe signifiant *dire*, *désigner*, *révéler*. Reportons-nous à l'article σῦκον [sucon] du *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots* (qu'on abrège *DÉLG*), de Chantraine, article rédigé par J. Taillardat : selon Plutarque (*Vie de Solon*, 24, 2) c'est l'exportation de figues qui serait dénoncée par le συκοφάντης

(*sucophantès*) ; or l'interdiction de cette exportation n'est pas attestée, et ce fruit n'a d'ailleurs pas beaucoup de valeur. Louis Gernet, dans les *Mélanges Boisacq*, 1, 393, pense que le *sucophantès* est simplement à l'origine « celui qui dénonce la figue » cachée dans le vêtement d'un *συκιδαφόρος* (*sukidaphoros*), mot attesté seulement par le lexicographe Hésychius (Lexique, 2231) désignant un délinquant porteur d'une jeune pousse de figuier pour le marcottage ; le *sucophantès* serait en définitive « celui qui dénonce même une figue » , donc un dénonciateur de n'importe quoi, même de nulle valeur. Les poètes iambographes Archiloque de Paros (VIII^{ème} - VII^{ème} siècle, fragment 158 Lasserre-Bonnard = 250 West) et Hipponax (VI^{ème} siècle, fragment 167 Masson) appellent tous deux, selon Suétone (*Sur les injures*, 8) et Eustathe (*Commentaire sur l'Odyssée*, 2 p. 155 Erbse), un pauvre *συκοτραγίδης* [sucotragidès], « sire croqueur de figues » , comme font les animaux et comme un humain est contraint de faire quand il ne peut s'offrir des mets moins pauvres. On se souvient qu'Archiloque considérait, avec l'ironie qui le caractérisait, que son île de Paros n'avait guère à offrir que des figues et des poissons. À noter que le comique Aristophane crée dans le *Ploutos* [= *Richesse*] (représentée en 388) un féminin *συκοφάντρια* « dénonciatrice » (vers 970 : maintenant que Ploutos a recouvré la vue, accourent auprès de lui toutes sortes de mauvaises personnes, dont un sycophante, qui se plaint d'être ruiné (puisque tout le monde est riche !), et une vieille (vers 957 sq.) qu'on craint de prendre pour « une sycophante parmi les femmes »; l'effet comique est sûr, puisque le sycophante était une espèce exclusivement masculine. Aristophane a aussi créé l'expression *συκοφαντίας* (ἄνεμος) « vent de délation » (dans les *Cavaliers*, pièce jouée en 424 av. J.-C.), au vers 437 : « (Cargue un peu la voile), car ce vent du nord va désormais souffler aussi en vent de dénonciation. ... ὡς οὗτος ἤδη καϊκίας καὶ συκοφαντίας πνεῖ. [Hôs houtos èdè kaïkias kai sucophantias pnei.] Le premier mot en -ias est un adjectif substantivé, originellement épithète de *anemos*, « vent », et désigne la bise, et sur ce modèle *sucophantias* est formé à partir du nom *sucophantia* « dénonciation » .

Pour revenir à des mots de notre langage courant, *dénonciateur* et *délateur*, mots qui dérivent du latin, désignent la personne qui révèle à une autorité ou au public une faute, un délit, un crime, quelle que soit la vérité de ce qui est dénoncé. L'histoire récente, celle de la dernière guerre mondiale, a connoté très péjorativement ces mots

(alors que dans le monde anglo-saxon par exemple, dénoncer est considéré comme un acte civique), et le film de H.-G. Clouzot *Le Corbeau* (1943) a bien décrit ce qu'on appelle l'atmosphère d'une petite ville (Tulle) pendant l'Occupation; à la fin de cette guerre, le chef de la Kommandatur d'une petite cité de la grande banlieue parisienne, sur le point de quitter le pays, a réuni les habitants et leur a annoncé son départ en les rassurant ainsi : « J'ai brûlé toutes les lettres de dénonciation. » Le verbe *dénoncer*, qui provient du latin *denuntiare*, « notifier, déclarer, annoncer » (langue du droit et du rituel, passé dans la langue commune, cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, Histoire des mots*, Paris, 4^{ème} éd., 2001 [DÉLL] s.u. nuntius) est attesté en français d'abord (XII^{ème} s.) sous la forme *denuntier*, puis sous la forme *denoncier* (XIII^{ème} s.) avant d'être fixé sous la forme *dénoncer*. Le préverbe *de-* indique le changement d'état, le passage (du haut en bas) au dehors, ou simplement le renforcement du verbe simple *nuntiare*. Le nom d'action latin *denuntiatio* a aussi son équivalent en français (depuis le XIII^{ème} s.), *dénonciation* (acte qui se fait soit publiquement soit secrètement, et qui ne préjuge pas de la réalité de ce qui est dénoncé). L'étymologie du latin *nuntius* n'est pas connue.

Le mot *délation* est un proche synonyme de *dénonciation*. Ce mot d'action provient du latin *delatio*, mot formé sur *deferre*, dans la langue juridique *dénoncer* (un nom ou un accusé) aux juges (cf. DÉLL s.u. *fero*) ; cette langue a fourni aussi le nom d'agent *delator*, correspondant à une activité nouvelle sous l'Empire, ancêtre du *délateur*. La dénonciation peut être une fait isolé, la délation est plus clairement réservée à la langue juridique, me semble-t-il.

La *calomnie*, qui dénigre, à bon droit ou non, est aussi un mot de la langue juridique, qui provient du latin *calumnia*, abstrait féminin qui doit être formé sur l'ancien participe **calumnus* (type *al-umnus*, « nourrisson » , de *alo*, « nourrir, alimenter », du verbe rare *caluor, eris*, « chicaner ». Le grec a διαβάλλω [diaballō] « calomnier » et les dérivés ὁ διάβολος, [diabolos] « le calomniateur » > français, « le diable » (cf. Latin ecclésiastique *diabolus*, italien *diavolo*) et ἡ διαβολή [diabolè] « la calomnie ».

La *diffamation* est passible des tribunaux elle aussi et condamnable si elle a été proférée à tort : il faut tourner sa langue ou sa plume avant de parler ou d'écrire. À la base le mot latin *fama*, *réputation*, *renom*, *ce qu'on dit de quelqu'un ou de quelque chose* (voir « *les remèdes de bonne fame* », devenus « *de bonne femme* », est un dérivé du verbe **fari, for, fatur*. « dire ». *Diffamer* est aussi réservé à la langue juridique. Les *injures*, elles, sont de la langue courante, publiques ou privées. Elles sont « *contraires au bon droit* » (cf. *latin injuria*, « *injustice* »).

Face à ces mots, la *médiance* paraît vénielle ! Parler en mal de quelqu'un n'est pas...pendable. Nous pénétrons là dans le domaine de la rumeur, que les sociologues à l'instar d'E. Morin ont analysée avec pertinence : les corbeaux ne sont pas qu'à Tulle et les rumeurs ne sont pas cantonnées à Orléans.

Table des chroniques

Du bio et de l'antibio
Retour au sens originel
Percolation
Sur la finale en – ouille
Sur des habits anciens
Des Grenouilles en vadrouille
Sur les châtiments corporels
Faune marine !
Sur quelques marsupiaux
Sur de nouveaux mots
Pataquès sur le défèrement
L'inflation des participes présents
Arcandier
Incartade
Sur la permanence dans le vocabulaire
Sycophantes et alii

Retrouvez bien d'autres chroniques sur www.laviedesclassiques.com, premier portail dédié à l'Antiquité et à l'humanisme.